



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2002/10  
25 juillet 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-seizième session, 7-10 octobre 2002,  
point 5 c) i) de l'ordre du jour)

**HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS  
DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE  
ET FACILITATION DE CES OPÉRATIONS**

**Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)**

Rapport du Président du Conseil des Bureaux

Cette année, l'Assemblée générale du Conseil des Bureaux s'est tenue les 30 et 31 mai en Crète. Les principaux sujets traités au cours des 12 derniers mois sont évoqués ci-dessous:

**1. Coopération entre la Commission économique pour l'Europe et le Conseil des Bureaux**

La Division des Transports de la Commission économique pour l'Europe et le Conseil des Bureaux poursuivent leur coopération sur les questions stratégiques d'intérêt commun. La CEE-ONU, en coopération avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Conseil des Bureaux, recherche activement une solution pour qu'une assurance automobile internationale soit délivrée aux automobilistes du Kosovo désireux de se rendre à l'étranger. Le Conseil des Bureaux a par ailleurs participé à la réunion d'experts organisée à Genève en juin 2002 sur le transport de marchandises dangereuses. Un autre domaine d'intérêt commun est l'amélioration de la couverture d'assurance responsabilité civile à l'échelle du territoire de la CEE-ONU tout entier. De nouveaux domaines de coopération devraient être développés dans un proche avenir.

## **2. Activités du Conseil des Bureaux en rapport avec les Directives de l'Union européenne en matière d'assurance automobile**

La Commission européenne travaille actuellement à une future 5<sup>ème</sup> Directive sur l'assurance responsabilité civile automobile. L'article du projet de 5<sup>ème</sup> Directive relatif à une extension de la procédure de présentation d'offres motivées pour toutes les demandes d'indemnisation faisant suite à un accident intervenu dans l'un des États membres et au traitement de ces demandes par des représentants nommés par les assureurs est d'une importance capitale pour le système de la carte verte. Les groupes de travail du Conseil des Bureaux intéressés ont débattu de l'impact de cette proposition et en particulier du rôle des correspondants.

## **3. Nouvel instrument inter-Bureaux**

Pour moderniser et améliorer les deux principaux instruments inter-Bureaux – la Convention-Type inter-Bureaux et la Convention multilatérale de garantie – un groupe de travail du Conseil des Bureaux a mis au point un nouvel accord synthétisant les grands principes des deux autres. L'Assemblée générale réunie en Crète en a adopté le texte, sous le titre de Règlement interne, lequel sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. Les bureaux nationaux d'assurance des États membres de l'Espace économique européen et des autres États associés ont signé le volet multilatéral de ce nouvel instrument lors d'une réunion spéciale de l'Assemblée générale tenue en Crète, tandis que le volet bilatéral sera signé par les différents bureaux dans les mois à venir.

## **4. Nouvelles du Conseil et de ses membres**

### Yougoslavie

Le Bureau yougoslave a été suspendu du Conseil des Bureaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 1<sup>er</sup> novembre 2002 en raison de problèmes dus au remboursement incomplet de ses dettes envers d'autres bureaux. Ces problèmes résolus, la Yougoslavie a retrouvé sa place de membre à part entière du Conseil des Bureaux et, depuis le mois de novembre, a signé à nouveau la Convention-Type avec 38 autres bureaux.

Le Bureau yougoslave continue à régler progressivement et dans un cadre bilatéral ses dettes vis-à-vis d'autres bureaux. Le principal problème à régler est celui du remboursement des dettes des assureurs du Kosovo, dont le Bureau yougoslave a accepté la responsabilité. Le Bureau s'est joint au processus de contrôle de façon à réintégrer sans heurt le système de la carte verte et à éviter que les problèmes rencontrés par le passé pour ce qui est du remboursement des dettes ne se reproduisent.

Il est tenu compte des frontières changeantes de l'Ex-République de Yougoslavie dans le nouveau modèle de carte verte, dans lequel il est précisé que la couverture fournie par les cartes vertes délivrées pour la Yougoslavie est limitée aux parties géographiques de la Yougoslavie qui sont sous le contrôle du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

### Kosovo

Jusqu'à récemment, le trafic routier kosovar transfrontière avait peu évolué depuis la fin du conflit, survenu il y a trois ans. Les plaques d'immatriculation de la MINUK délivrées pour les véhicules kosovars n'étant pour l'heure reconnues que par huit pays européens, le nombre de pays étrangers dans lesquels les automobilistes kosovars peuvent se rendre est très réduit. Pour les automobilistes étrangers entrant sur le sol kosovar, les assureurs kosovars agréés par la MINUK continuent à permettre la souscription d'assurances à la frontière.

Pour sortir de l'impasse, les autorités et les assureurs du Kosovo ont proposé que les autorités yougoslaves reconnaissent les plaques d'immatriculation de l'ONU pour le Kosovo et l'utilisation du code littéral international KS (ou d'un code similaire acceptable) ainsi qu'une «zone» spéciale aux fins de l'assurance automobile couvrant le Kosovo et la Yougoslavie et appelée à être étendue dans l'avenir à d'autres pays de la région dès lors que les polices d'assurance délivrées sous la responsabilité des organismes de contrôle de chaque territoire seront mutuellement reconnues. Il semble que les deux parties soient récemment parvenues à un accord sur ces propositions.

Si elles sont appliquées, ces propositions faciliteront la circulation transfrontières des véhicules kosovars et la délivrance de cartes vertes aux automobilistes kosovars. Cela permettra au Conseil des Bureaux de donner effet à une décision antérieure tendant à autoriser tout bureau étranger qui le souhaite à fournir ses cartes vertes aux assureurs kosovars à l'attention des automobilistes kosovars voyageant à l'étranger et à soutenir la création au Kosovo d'une organisation de traitement des demandes d'indemnisation déposées par des victimes d'accidents automobiles survenus au Kosovo à l'encontre d'automobilistes étrangers porteurs d'une carte verte valable sur le territoire.

La CEE-ONU s'emploie activement à faciliter la reconnaissance internationale des plaques d'immatriculation de la MINUK et à modifier la carte verte de façon à y inclure le code littéral du territoire kosovar.

### Lettonie

Le Bureau letton est membre à titre transitoire du Conseil des Bureaux depuis décembre 1998. Compte tenu des résultats qu'il a obtenus, l'Assemblée générale a donné son accord pour qu'il en devienne membre à part entière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 sous réserve qu'il maintienne la qualité de son travail jusqu'à cette date.

### Admission du Bélarus

Le Bureau bélarussien a été admis par l'Assemblée générale comme membre à titre transitoire du Conseil des Bureaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Ce nouveau bureau entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2003 sous réserve de la confirmation que toutes les démarches administratives ont bien été faites.

Possible admission future de la Russie

En Russie, la loi sur l'assurance responsabilité civile automobile obligatoire a récemment été adoptée par le Parlement russe et signée par le Président russe. Elle entrera en vigueur à la mi-2003. Selon le Conseil des Bureaux, les premiers contacts officiels d'un futur bureau russe au début de l'automne de l'année en cours devraient marquer le début d'un processus visant à remplir les conditions nécessaires pour devenir membre.

**5. Tableau récapitulatif des bureaux ayant signé la Convention-Type inter-Bureaux**

Un tableau actualisé des conventions bilatérales signées entre les 43 bureaux membres du Conseil des Bureaux sera transmis au Groupe de travail.

-----